



Assurance et Banque

Tout pour votre santé

MA SANTÉ

Votre partenaire
santé & bien-être
qui vous accompagne
au-delà des remboursements



Je choisis
une assurance **citoyenne**



Ma Santé, des remboursements adaptés

Travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale... vous mettez votre enthousiasme au service de votre activité. Pour tenir le cap, la clé c'est d'être en bonne santé. Découvrez **Ma Santé**, une offre simple et accessible à tous, **sans questionnaire médical**⁽¹⁾.



Vous bénéficiez de la **déduction de vos cotisations** avec le dispositif fiscal Madelin⁽²⁾.

Bien remboursé

- **Des formules et options adaptées à vos besoins et votre budget** pour bénéficier des meilleurs remboursements : hospitalisation, dentaire, optique, soins courants...

- **Des tarifs négociés** dans notre réseau de partenaires (opticiens, dentistes, audioprothésistes).

- Des remboursements optique et dentaire qui augmentent dans le temps⁽³⁾ grâce à votre fidélité.

Bien orienté

Pack Assistance Hôpital⁽²⁾

- **En cas d'hospitalisation**, nous vous aidons avant, pendant et après votre séjour à l'hôpital. Qu'il s'agisse du choix de l'établissement, d'une aide ménagère, d'un garde malade voire de la garde de votre animal de compagnie.

Aide à la recherche d'un remplaçant en cas de maladie ou d'hospitalisation⁽⁴⁾

- **En cas de maladie** vous obligeant à interrompre votre activité professionnelle, nous vous aidons dans la recherche de personnel de remplacement.

(1) Sauf Ma Santé 200 %, Ma Santé 400 % et les formules avec Options Suisse

(2) Contrat pouvant être souscrit dans le cadre fiscal Madelin : déduction des cotisations versées dans les limites et conditions prévues par la réglementation

(3) Selon la formule et le module choisis

(4) selon la formule et le module choisis. Les frais de déplacement et interventions des professionnels restent à votre charge.

et des services inclus

Bien accompagné pour gagner du temps et du confort

Le  AXA

La Téléconsultation médicale



Consultez un médecin à tout moment par téléphone ou vidéo. Une ordonnance pourra vous être délivrée si nécessaire.

Le  AXA

My Easy Santé



Préservez et améliorez votre santé au quotidien : coaching personnalisé, calcul de votre âge santé, conseils bien-être...

Le  AXA

Un réseau de partenaires



Trouvez les opticiens, dentistes partenaires grâce au réseau de professionnels de santé Itelis. Avec des tarifs négociés, jusqu'à 40 % d'économie sur les verres en optique.

Le  AXA

Hospipay d'Itelis



Préparez votre hospitalisation ou celle d'un proche en trouvant l'hôpital ou la clinique le plus adapté.



Espace Client Mon AXA

24h/24 7j/7

Accédez à tous vos services

Suivez tous vos
remboursements

Téléchargez votre
attestation
tiers-payant

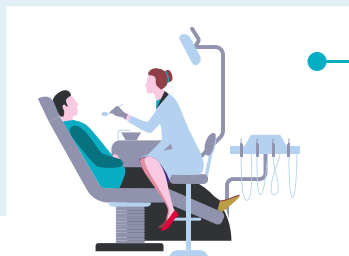


Transmettez vos documents pour
un avis sur devis ou un remboursement

IMPORTANT : La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Plus d'informations en dos de couverture.

Des remboursements qui comptent pour vous

Mener vos activités tambour battant et bénéficier de soins et de remboursements au plus près de vos besoins est une priorité. Avoir une bonne complémentaire santé, c'est se soigner sans hésiter !



Besoin de soins dentaires ?

507,50 € remboursés

pour la pose d'une couronne, la 4^e année du contrat



Vous êtes hospitalisé ?

62,50 €/jour remboursés

pour une chambre particulière

Besoin de lunettes ?

345 € remboursés

pour vos monture et verres, la 4^e année du contrat



Vous consultez en médecine douce ?

50 € remboursés

sur une consultation avec un ostéopathe

• Les calculs et remboursements sont sur la base d'une formule 125 % avec les modules hospi, optique dentaire 2 et confort ; exemples développés en page 5 et 6.

• Trouvez la formule la plus adaptée à vos besoins et dépenses en simulant vos remboursements grâce au simulateur santé AXA. Disponible sur <http://simulateursante.axa.fr>

En choisissant une formule adaptée



HOSPITALISATION

Chambre particulière 4 jours

Dépense : 250 €

Remboursement Sécurité sociale : 0 €

Remboursement AXA	250 €
Reste à charge = Dépense – (AXA + Sécurité sociale)	0 €

Ce remboursement est calculé avec la **formule 125 %** avec **Modules Hospi + Optique/Dentaire 2 + Confort**.



OPTIQUE

Lunettes (avec verres simples, correction moyenne)

Dépense : 350 €

• Monture : 150 €

• Verres : 200 €

Remboursement Sécurité sociale : 4,45 €

Des niveaux de remboursement plus élevés grâce à votre fidélité et à notre réseau de partenaires

Remboursement AXA		
1 ^{re} et 2 ^e année du contrat	3 ^e année du contrat	4 ^e année du contrat
160 €	220 €	345,55 €
Reste à charge = Dépense – (AXA + Sécurité sociale)		
185,55 €	125,55 €	0 €

Ce remboursement est calculé avec la **formule 125 %** avec **Modules Hospi + Optique/Dentaire 2 + Confort**

En choisissant une formule adaptée



DENTAIRE

Couronne céramique

Dépense : 550 €

Remboursement Sécurité sociale : 75,25 €

Des niveaux de remboursement plus élevés grâce à votre fidélité

Remboursement AXA			
1 ^{re} année du contrat	2 ^e année du contrat	3 ^e année du contrat	4 ^e année du contrat
212,25 €	262,25 €	382,25 €	432,25 €
Reste à charge = Dépense – (AXA + Sécurité sociale)			
262,50 €	212,50 €	92,50 €	42,50 €

Ce remboursement est calculé avec la **formule 125 %** avec **Modules Hospi + Optique/Dentaire 2 + Confort**.



MÉDECINE COURANTE

Médecine douce

Dépense pour un ostéopathe : 60 €

Remboursement Sécurité sociale : 0 €

Dans la limite de 3 séances par an toutes spécialités confondues
soit 150 € par an

Remboursement AXA	50 €
Reste à charge = Dépense – (AXA + Sécurité sociale)	10 €

Ce remboursement est calculé avec la **formule 125 %** avec **Modules Hospi + Optique/Dentaire 2 + Confort**.

Je choisis une assurance citoyenne

Chez AXA, **pour chaque contrat santé souscrit, nous attribuons 14 € à des institutions en France**, via le Fonds AXA pour la Recherche, **pour soutenir la recherche sur les risques pesant sur la vie humaine** tels que ceux liés à la longévité, aux maladies chroniques, aux pandémies...⁽¹⁾.

Notre mission d'assureur citoyen, c'est aussi d'accompagner les chercheurs pour faire progresser la science.

Pour mieux protéger votre santé et celle de vos proches au quotidien, avec la **téléconsultation médicale**, nous vous donnons la possibilité d'entrer en contact 24 heures sur 24 avec une équipe médicale.

Vous aider à préserver votre capital santé, c'est ça l'assurance citoyenne !

Et comme il est essentiel d'assurer la protection des données collectées, en santé particulièrement, AXA s'engage à respecter leur confidentialité.

(1) Pour en savoir plus
sur le Fonds AXA pour la Recherche :
<https://www.axa-research.org/fr>.



Votre interlocuteur AXA



Votre Espace Client **Mon AXA**

Retrouvez l'ensemble de vos services
en ligne sur **Mon AXA** via [axa.fr](https://www.axa.fr)

AXA vous répond sur :



Je choisis
une assurance **citoyenne**

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, en proposant des produits d'assurance qui répondent à vos besoins mais aussi à ceux de la société dans son ensemble. Pour en savoir plus sur les atouts citoyens de cette offre, rendez-vous sur [axa.fr](https://www.axa.fr)

La Téléconsultation AXA est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. C'est un service accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, réservé aux bénéficiaires AXA France. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout en Europe. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La Téléconsultation AXA est un service officiellement enregistré, conformément au décret n° 2010-1229 du 19/10/2010 relatif à la télémédecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) compétente. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé. La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré. En tant que bénéficiaire d'un contrat complémentaire santé AXA, vous pouvez profiter jusqu'au 31/12/2020 (jusqu'à 12 téléconsultations par an) de notre service de Téléconsultation médicale.

AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances Vie Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245. **AXA France IARD** : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre • **AXA Assurances IARD Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assistance France** : Société Anonyme de droit français au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide - 92320 Châtillon.